

A l'intention des investisseurs qualifiés en Suisse ou des investisseurs professionnels ou des contreparties éligibles tels que définis par les lois en vigueur

UBAM - EMERGING MARKET CORPORATE BOND SHORT DURATION

Bénéficier du potentiel de rendement élevé offert par les obligations des marchés émergents, avec une faible exposition au risque de taux d'intérêt

Le fonds UBAM - Emerging Market Corporate Bond Short Duration permet aux investisseurs d'accéder aux rendements attractifs des obligations d'entreprises provenant d'émetteurs des marchés émergents. Il affiche en outre un risque de taux d'intérêt limité et offre le confort d'un coussin de liquidité intégré au portefeuille.

Points forts

- *Une exposition au marché des obligations d'entreprises des pays émergents, visant à offrir des rendements supérieurs à ceux générés par des obligations d'entreprises comparables issues des marchés développés*
- *Un portefeuille permettant d'investir dans les obligations de court terme, notamment pour réduire la sensibilité aux taux d'intérêt*
- *Une gestion active et rigoureuse du risque de crédit*
- *Un coussin de liquidité garantissant des souscriptions et des remboursements journaliers*

Thèse d'investissement

Les émetteurs d'obligations d'entreprises («corporate») des pays émergents devraient profiter des perspectives de croissance plus élevées qui caractérisent ces économies. Ils devraient, de plus, bénéficier d'un endettement moindre en comparaison des émetteurs «corporate» «high yield» des marchés développés.

Les obligations d'entreprises des marchés émergents, libellées en devises fortes, offrent un meilleur potentiel de rendement par rapport à leurs homologues des marchés développés. Le portefeuille maintient une sensibilité moyenne aux taux («duration») d'environ 2, afin de réduire l'exposition aux taux d'intérêt gouvernementaux. Le fonds offre ainsi un carry (portage) attrayant, avec une volatilité limitée.

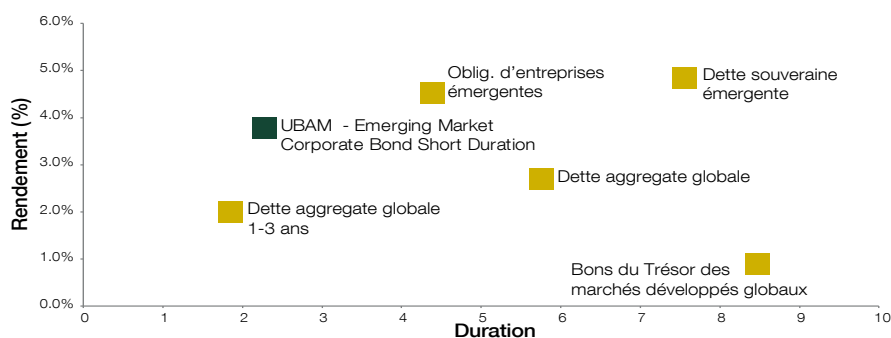
Caractéristiques du fonds

Le fonds investit principalement dans des obligations de durée courte («short duration»), libellées en devises fortes et émises par des entreprises des marchés émergents. Il se caractérise par une gestion active et rigoureuse du risque de crédit, au travers de la diversification et d'un strict suivi des fondamentaux pour éviter les défauts.

Afin d'offrir un coussin de liquidité suffisant, le fonds investit par ailleurs 20% environ de ses actifs dans des titres des marchés développés de notation élevée contrebalancés par des ventes de protection («overlay») sous forme de CDX «high yield» ou de CDX des marchés émergents, permettant de répliquer une position longue sur les marchés du crédit et pouvant être réduites lors des périodes de volatilité élevée.

Le portefeuille maintient une «duration» moyenne d'environ 2, limitant ainsi le risque de taux d'intérêt.

Obligations d'entreprises des marchés émergents et des marchés développés – performance totale (total return)



Sources: UBP, Bloomberg Finance L.P. au 31 décembre 2019.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence.
Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats futurs.

Processus d'investissement

- Une approche de sélection de titres «bottom-up», centrée sur les obligations de durée courte («short duration») d'émetteurs «corporate» des pays émergents, et basée sur une analyse de crédit interne très rigoureuse
- Une attention particulière portée à la diversification
- Une gestion des risques et une discipline de vente très strictes
- Une liquidité appropriée, et maintenue dans le fonds en permanence au travers d'une exposition aux obligations gouvernementales AAA et AA des marchés développés
- Une gestion active de l'«overlay» en CDX, visant à limiter l'exposition de crédit durant les périodes de tensions sur les marchés

↓	VUES MACRO ET ÉVALUATION SOUVERAINE	Objectif Définir le cadre d'investissement
↻	FILTRE DE MARCHÉ	Objectif Identifier l'univers investissable des émetteurs «high yield» des marchés émergents avec une faible sensibilité aux taux
↻	CONSTRUCTION ET GESTION DE PORTEFEUILLE	Objectif Construire un portefeuille attractif, sur la base des objectifs d'investissement
↻	TENDANCES DE MARCHÉ	Objectif Incorporer les tendances de marché afin d'optimiser la performance du portefeuille

Paramètres d'investissement

- Investissement dans des obligations avec une durée de 1 à 4 ans
- Investissement max. dans les obligations avec une durée de 5 à 7 ans: 15%
- Allocation max. aux obligations souveraines: 20%
- Allocation max. par émetteur IG: 5%
- Allocation max. par émetteur HY: 3%

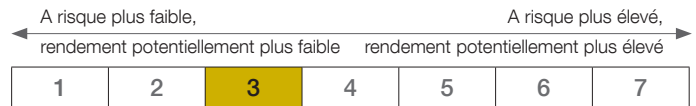
Equipe d'investissement

- Une équipe de huit professionnels dédiés aux obligations des marchés émergents: trois gérants de portefeuille, quatre analystes crédit, et un stratégeste macro & devises.
- Ces professionnels bénéficient de la présence internationale de l'UBP, et notamment du support de ses équipes de recherche.

Caractéristiques

Nom	UBAM - Emerging Market Corporate Bond Short Duration
Forme juridique	Compartiment d'UBAM, SICAV de droit luxembourgeois, UCITS
Devise de référence	USD
Classe(s) d'actions disponible(s) contre le risque de change	CHF, EUR, GBP, SEK, SGD
Heure limite	13h00 (heure de Luxembourg)
Date de lancement ¹	Le 19.08.2013
Investissement minimum	Aucun
Liquidité	Quotidienne
Commission de gestion applicable ²	AC USD: 1,50%; IC USD: 0,75%; UC USD: 0,50%

SRRI



L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) se rapporte à la classe d'actions IC USD LU0943509728 au 19.02.2020 et peut différer pour les autres classes d'actions du même fonds.

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du fonds. La catégorie de risque reflète le niveau du profil de risque et de rendement: 1: le plus faible; 2: faible; 3: limité; 4: moyen/modéré; 5: élevé; 6: très élevé; 7: le plus élevé.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée au fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Pays où la distribution est autorisée ³	AT, CH, DE, DK, ES, FI, FR, IT, LU, NL, SE, SG, UK
ISIN	AC USD: LU0943508167; IC USD: LU0943509728; UC USD: LU0943511625
Ticker Bloomberg	AC USD: UBESDAA LX; IC USD: UEHSICU LX
Gestionnaire	Union Bancaire Privée, UBP SA
Banque dépositaire	BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch
Administrateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch

¹La date de lancement est la date à laquelle le fonds UBAM - Emerging Market Corporate Bond Short Duration a été lancé.
²Seules les principales classes d'actions sont mentionnées. A: Standard; I: Institutionnelle; U: Type d'actions ne donnant pas droit à des rétrocessions, et également conforme au 'RDR' au Royaume-Uni; C: Capitalisation; P: Commission de performance. D'autres classes d'actions sont disponibles.
³Veillez noter que, selon le pays, certaines classes d'actions peuvent ne pas être enregistrées. Les investisseurs doivent s'informer à ce sujet avant toute souscription. Les souscriptions aux classes d'actions peuvent être effectuées uniquement sur la base du Document d'Information clé pour l'investisseur (DICI/KIID), du prospectus complet du fonds, ainsi que du dernier rapport annuel audité disponible – et du dernier rapport semestriel, si publié ultérieurement. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds, du distributeur général (Union Bancaire Privée, UBP SA, Genève), ou du représentant local pour le pays concerné.

Informations importantes

Le présent document marketing est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il est confidentiel et destiné uniquement à la personne à laquelle il a été remis. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, donné, envoyé ou rendu accessible d'une quelconque façon à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP»). Le présent document reflète l'opinion de l'UBP à la date de son émission. Le présent document est destiné uniquement aux personnes ayant le statut d'investisseurs qualifiés en Suisse ou de clients professionnels ou de contreparties éligibles, ou à toute catégorie d'investisseurs équivalente, comme défini par les lois applicables en la matière (ces personnes étant toutes considérées comme des «Investisseurs éligibles»). Le présent document s'adresse uniquement aux Investisseurs éligibles; toute personne qui n'est pas un Investisseur éligible ne doit pas agir sur la base du présent document ou s'appuyer sur le présent document. Ce document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé (en tout ou partie) dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait interdite, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de transmettre un tel document. En particulier, ce document ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique ni à toute personne américaine («US person») (y compris les citoyens américains résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique). Le présent document n'a pas été produit par les analystes financiers de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. A ce titre, il n'est aucunement soumis aux exigences relatives à l'analyse financière et à l'indépendance de la recherche en investissement. Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Cependant, l'UBP n'a pas vérifié les informations issues de sources externes figurant dans le présent document et ne garantit en aucun cas leur exactitude ou leur exhaustivité. L'UBP décline toute responsabilité quelle qu'elle soit et ne formule aucune déclaration, garantie ou promesse – expresse ou implicite – quant aux informations, projections ou opinions contenues dans le présent document, ou en ce qui concerne d'éventuelles erreurs, omissions ou inexactitudes. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes. Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats actuels ou futurs. Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout capital investi peut impliquer des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier, à la hausse ou à la baisse, la performance des investisseurs. Tous les énoncés mentionnés dans le présent document autres que ceux portant sur des faits historiques sont de nature prospective. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas nécessairement les performances futures. Les projections financières figurant (le cas échéant) dans le présent document ne représentent en aucun cas des prévisions ou des budgets; elles sont fournies exclusivement à titre d'illustration et se fondent sur des anticipations et des hypothèses actuelles qui peuvent ne pas se matérialiser. Les performances réelles, les résultats, les conditions financières et les perspectives d'une stratégie d'investissement peuvent différer significativement de ceux formulés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document. En effet, les performances projetées ou visées sont, par nature, soumises à des incertitudes importantes, notamment économiques et de marché, susceptibles d'avoir une incidence négative sur la performance. L'UBP n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit du fait de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Le présent document ne doit pas être considéré comme un conseil ou une forme de recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds. Il ne saurait remplacer un prospectus ou tout autre document juridique, lesquels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds concerné ou auprès de l'UBP. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages et le caractère adéquat de tout investissement. De plus, le traitement fiscal de tout investissement dans le(s) fonds mentionné(s) dans le présent document dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut, à l'avenir, être sujet à des modifications. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les avertissements sur les risques ainsi que les réglementations énoncées dans les prospectus ou dans les autres documents juridiques, et il leur est recommandé de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux. Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés, et l'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication. L'UBP est agréée et réglementée, en Suisse, par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Au Royaume-Uni, l'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA); elle est assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA. Toute souscription non fondée sur les derniers prospectus, DICI/KIID, rapports annuels ou semestriels des fonds, ou tout autre document juridique pertinent, ne saurait être acceptée. Les derniers prospectus, statuts, DICI/KIID et rapports annuels et semestriels des fonds mentionnés dans le présent document (les «Documents juridiques des fonds») peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1 («UBP»). Les Documents juridiques des fonds peuvent également être obtenus gratuitement auprès d'UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289, route d'Arion, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'auprès d'Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 116, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France. Le représentant et agent payeur suisse des fonds étrangers mentionnés dans le présent document est l'UBP. Les Documents juridiques des fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'UBP et comme indiqué plus haut.

Union Bancaire Privée, UBP SA

Rue du Rhône 96-98 | CP 1320 | 1211 Genève 1 | Suisse | ubp@ubp.com | www.ubp.com